

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2020

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt, le dix décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

Étaient présent.es :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève (présente jusqu'au point 43), M. Philippe Vafiadès (présent jusqu'au point 43), Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Marie Giné (présente jusqu'au point 36) et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

M. Kaddour Métir représenté par Mme Isabelle Dutronc.
Mme Elsa Solvignon représentée par M. Mamadou Dramé.
Mme Cécilia Vala représentée par Mme Annette Perthuis.
M. Yann Pirolli représenté par M. Régis Oberhauser.
Mme Jessie Claude représentée par Mme Aurélie Million.
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um (à partir du point 37).

Étaient absent.es :

Mme Muriel Ethève (à partir du point 44).
M. Philippe Vafiadès (à partir du point 44).

Monsieur Antoine Madelin est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

La présidence de séance est assurée par Madame la Maire.

I – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 11 JUILLET 2020 ET 30 SEPTEMBRE 2020

M. Madelin demande à ce qu'il soit précisé en page 6 du procès-verbal du 11 juillet 2020 que sa demande d'augmentation des redevances des bulles de vente, en compensation d'une baisse des redevances pour les commerces et restaurants, concernait les bulles de ventes « immobilières ».

Mme la Maire précise répond que ce sera fait.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a approuvé, **à l'unanimité**, les procès-verbaux des séances des 11 juillet et 30 septembre 2020.

II - DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
03/09/20	2020-137	Passation d'une convention pour la mise à disposition du gymnase Pasteur du 01/09/2020 au 02/07/2021 afin de pratiquer du yoga	Association Yoga	x
30/09/20	2020-138	Passation d'une convention pour la mise à disposition du dojo de la Paix du 01/09/2020 au 02/07/2021 afin de pratiquer de la danse Hawaïenne	Association Na Moo Wahine	x
30/09/20	2020-139	Passation d'une convention pour la mise à disposition des gymnases de la Paix et Charcot le 07/09/2020 et le 08/09/2020 afin de pratiquer des activités sportives	(D.I.S.P.P)	x
04/09/20	2020-140	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 5, boulevard Jean Jaurès	x	x
04/09/20	2020- 141	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 13, rue des Glacières	x	x
04/09/20	2020-142	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 38) et un garage (lot 63) sis 6-10, avenue de la Paix	x	x
04/09/20	2020-143	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 2), une cave (lot 4) sis 4, rue de la Terrasse	x	x
04/09/20	2020-144	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 32, rue du professeur Einstein	x	x
15/09/20	2020-145	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 46), une cave (lot 94) et un garage (lot 143) sis 40, rue du Regard	x	x
15/09/20	2020-146	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 29) et un emplacement de voiture (lot 60) sis 1A, rue Jean Moulin	x	x
17/09/20	2020-147	Dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour le remplacement de la porte d'accès à la cour de la crèche les Oiseaux	x	x
17/09/20	2020-148	Déclaration préalable de travaux pour le remplacement de cinq fenêtres de l'Hôtel de Ville	x	x
21/09/20	2020-149	Approbation de la convention d'objectifs et de financement relative à l'aide au fonctionnement d'un projet local pour le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents	CAF	1 500 € (recettes)

22/09/20	2020-150	Approbation de la convention d'objectifs et de financement dans le cadre de fonds de rééquilibrage pour la mini-crèche de la Peupleraie	CAF	1 500 € (recettes)
22/09/20	2020-151	Approbation de la convention d'objectifs et de financement dans le cadre du fond de rééquilibrage pour le multi accueil de la Cerisaie	CAF	7 500 € (recettes)
24/09/20	2020-152	Renonciation au droit de préemption urbain sur un immeuble de 10 logements sis 1, rue Moulinot (logements n°11 à 20)	x	x
24/09/20	2020-153	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 11, résidence de Tourvoie (lot n°83)	x	x
25/09/20	2020-154	Approbation de la mise à disposition du gymnase Périquoi afin d'organiser une assemblée générale le 02/12/2020 de 17h00 à 23h00	Société Le Terroir	Assemblée générale annulée
29/09/20	2020-155	Approbation de la mise à disposition d'un local au sein de la maison de quartier afin de mettre en place un atelier couture tous les mardis après-midi de 13h30 à 16h30 hors période scolaire	Association Renaissance des Groux	x
30/09/20	2020-156	Acceptation du don de vélos d'une valeur estimé à 1 000 € afin de les mettre à disposition des associations de solidarité et en cadeaux lors des événements organisés par les services des relations publiques	Copropriété SDC Résidence la FAISANDERIE	x
30/09/20	2020-157	Approbation de la convention de mise à disposition du gymnase Périquoi en vue de l'organisation de la fête des solidarités du 11/12/2020 au 14/12/2020.	Conseil Départemental du Val-de-Marne	Fête des solidarités annulée
05/10/20	2020-158	Prêt d'exposition pour la bibliothèque municipale "les choses qui s'en vont" du 26/09/2020 au 17/10/2020	Conseil Départemental du Val-de-Marne	x
05/10/20	2020-159	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un parking rue Henri Barbusse	x	x
08/10/20	2020-160	Approbation de la convention de mise à disposition des gymnases de la paix, Pasteur et Saint-Exupéry du 01/09/2020 au 02/07/2021 afin de pratiquer des cours de boxe	Association Boxe olympique	x
08/10/20	2020-161	Approbation de la convention de mise à disposition du terrain de football au Stade de la Paix le 10/10/2020 de 15h00 à 18h00	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris	x
19/10/20	2020-162	Renonciation au droit de préemption urbain sur un emplacement de voiture et un appartement sis 25 à 29, rue Henri Barbusse	x	x
16/10/20	2020-163	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 16, avenue de la Paix	x	x
19/10/20	2020-164	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 30, rue de Verdun	x	x
23/10/20	2020-165	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 413) et un parking sis 22-24, rue Henri Barbusse (lot 437)	x	x
26/10/20	2020-166	Approbation de la convention d'occupation pour la mise à disposition d'une partie des locaux au 22, rue Maurice Ténine	Le Secours Populaire	x
29/10/20	2020-167	Convention de prêt de fichiers pour la campagne de lutte contre les discriminations et contre les violences faites aux femmes " Tu m'aimes, tu me respectes"	Centre Hubertine Auclert	x
3/11/20	2020-168	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, deux garages et une cave sis 19, avenue de la Liberté	x	x

3/11/20	2020-169	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 28, avenue du Dr Schweitzer	x	x
5/11/20	2020-170	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave et un garage sis 1 bis, rue Auguste Daix	x	x
19/11/20	2020-171	Déclaration sans suite du marché n°20018 relatif à la fourniture et l'installation d'équipements urbains pour la ville de Fresnes	x	x
20/11/20	2020-172	Mise à disposition des grilles du centre pénitentiaire afin d'apposer cinq affiches 'Pas une de plus' du 23/11/2020 au 10/12/2020	Le centre pénitentiaire	x
20/11/20	2020-173	Mise à disposition des grilles du lycée Mistral afin d'y apposer cinq affiches 'Pas une de plus' du 23/11/2020 au 10/12/2020	Le lycée Mistral	x
27/11/20	2020-174	Mise à disposition d'un local sis 1, rue Julien Chailloux afin d'y organiser des animations sur la réparation de vélos	Cyclofficine Ivry	x
30/11/20	2020-175	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 7-9, rue du Réservoir	x	x

III - MARCHÉS PUBLICS SIGNÉS PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Marché - Titulaire	N° 19046 - Société ERGELEC
Intitulé	Fourniture de matériels électriques destinés aux services techniques municipaux de la ville de Fresnes.
Durée initiale et reconduction	Une année à compter de la date de réception de sa notification (29/09/20) reconduction tacite trois fois par périodes successives de 12 mois.
Montant du marché	Montant annuel minimum de 15 000 € H.T. et sans montant annuel maximum.

N° Marché - Titulaire	N° 20003 - Société MIND
Intitulé	Mission d'assistance à maîtrise d'œuvre (AMO) - restauration collective pour la ville de Fresnes et son C.C.A.S.
Durée initiale et reconduction	Une année à compter de la date de réception de sa notification (17/09/20) reconduction tacite trois fois par périodes successives de 12 mois.
Montant du marché	Montant annuel T.T.C pour la 1 ^{ère} année : 16 680 € - Montant annuel T.T.C à partir de la 2 ^{ème} année : 4 560 €.

N° Marché - Titulaire	N° 20017 - Société 5 M SERVICES
Intitulé	Maintenance préventive et corrective des ascenseurs, monte-charges et élévateurs des bâtiments de la ville de Fresnes.
Durée initiale et reconduction	Le marché prend effet à compter du 01/01/2021 pour une durée d'un an reconductible tacitement trois fois.
Montant du marché	Montant maximum annuel de 12 000 € T.T.C, à bons de commande, pour la maintenance corrective. Montant forfaitaire annuel de 18 840 € T.T.C pour la maintenance préventive.

N° Marché - Titulaire	N° 20031 - Société MY KEEPER
Intitulé	Mise en place d'alerte PPMS dans trois groupes scolaires.
Durée initiale et reconduction	Le marché prend effet à compter de la levée de la tranche n°1 qui ne pourra se faire qu'après réception d'un accord de la Préfecture de Police de Paris. Il prendra fin dès la fin de la réception des travaux prévus en tranche n°2.
Montant du marché	Tranche ferme n°1 : 8 372 € H.T. Tranche ferme n°2 : 22 244 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 20033 - Sté FRANCK SONO
Intitulé	Fourniture de projecteurs d'éclairage scénique pour le Théâtre de la Ville.
Durée initiale et reconduction	Une année à compter de la date de réception de sa notification (18/11/2020) pour une durée de quatre ans couvrant l'installation et la maintenance des équipements.
Montant du marché	Montant forfaitaire du marché : 58 002 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 20036 - Sté TODEMINS
Intitulé	Maintenance corrective des autolaveuses et matériels de nettoyage industriel utilisés dans les gymnases et écoles de la Ville.
Durée initiale et reconduction	Une année à compter de la date de réception de sa notification (05/11/2020) - reconduction tacite trois fois par périodes successives de 12 mois.
Montant du marché	Montant maximum sur la durée du marché : 40 000 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 20037 - Société BOUYGUES BATIMENTS I.D.F. Habitat social
Intitulé	Travaux de terrassement de la voie nouvelle devant le bâtiment comportant une structure multi-accueil de la petite enfance, une salle de sports et une sous-station de chauffage urbain (programme immobilier Frères Lumière).
Durée initiale et reconduction	Prise d'effet du marché à compter de la date de réception de sa notification (15/10/2020) jusqu'à la fin de travaux.
Montant du marché	Montant T.T.C des travaux : 83 133,60 €.

N° Marché - Titulaire	N° 20038 - Société VFF ASSISTANCE
Intitulé	Maintenance du matériel Terminal de paiement DESK IPP315 pour l'École d'Art.
Durée initiale et reconduction	Du 10/09/2020 au 31/12/2020.
Montant du marché	Montant annuel H.T : 40 € (48 € T.T.C).

N° Marché - Titulaire	N° 20039 - Société CIRIL GROUP SAS
Intitulé	Maintenance du logiciel Civil RH.
Durée initiale et reconduction	Du 11/09/2020 au 31/12/2020 - Reconduction tacite quatre fois (maximum) par périodes successives de 12 mois.
Montant du marché	Montant HT annuel : 6 579,00 € H.T. (8 110,80 € T.T.C).

N° Marché - Titulaire	N° 20040 - Société ADW NETWORK
Intitulé	Interventions de maintenance sur appareils connectés en réseaux (à l'Hôtel de Ville).
Durée initiale et reconduction	Du 01/09/2020 au 31/08/2021 puis reconduction tacite deux fois (maximum) par période d'un an.
Montant du marché	Montant annuel H.T : 1 400 € (1 680 € T.T.C)

ACTES MODIFICATIFS

N° Marché - Titulaire	N° 17051 - Société 5 M SERVICES
Intitulé	Acte modificatif n° 3 au marché de maintenance et de mise aux normes des ascenseurs, monte-charges, et élévateurs des bâtiments de la Ville.
Durée initiale et reconduction	Prolongation de la durée initiale du marché d'un mois à compter du 30/11/2020, jusqu'au 31/12/2020.
Montant du marché	Sans incidence financière.

N° Marché - Titulaire	N° 18051 - Société COLIBRIJE
Intitulé	Acte modificatif n° 2 au marché de fourniture d'ouvrages et autres types de documentation à destination du public adulte avec choix sur place en magasin.
Durée initiale et reconduction	Augmentation du montant annuel (2020) du marché.
Montant du marché	Ajout de 4 000 € H.T. (soit un montant total du marché pour 2020 : 34 000 € H.T.).

N° Marché - Titulaire	N° 19040 - Société BECA
Intitulé	Acte modificatif n° 1 au marché de travaux d'aménagement et de création d'un Accueil unique à l'Hôtel de Ville.
Durée initiale et reconduction	Travaux supplémentaires à inclure sur le lot 3 - Électricité.
Montant du marché	Ajout de 7 769,62 € T.T.C soit + 6,9 % (le montant total du marché passe à 119 069,50 € T.T.C).

N° Marché - Titulaire	N° 16058 - Société ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT
Intitulé	Acte modificatif n° 1 au marché de fourniture et livraison de denrées alimentaires nécessaires pour la confection de repas et de goûters dans les établissements municipaux de la petite enfance.
Durée initiale et reconduction	Prolongation de la durée du marché du 01/01/2021 au 20/08/2021.
Montant du marché	Montant complémentaire estimatif de 50 000 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 16075 - Société SODEXO
Intitulé	Acte modificatif n° 2 au marché d'assistance technique et approvisionnements pour la restauration scolaire, municipale et du C.C.A.S.
Durée initiale et reconduction	Prolongation de la durée du marché du 01/01/2021 au 20/08/2021.
Montant du marché	Montant complémentaire estimatif de 500 000 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 17001 - Société DAUGERON
Intitulé	Acte modificatif n° 2 au marché d'achat et livraison de produits d'entretien pour les membres du groupement composé de la Ville de Fresnes, du CCAS et du Syndicat intercommunal des établissements du second cycle du second degré du district de l'Haÿ-les-Roses.
Durée initiale et reconduction	Prolongation de la durée du marché du 13/01/2021 au 31/03/2021.
Montant du marché	Montant complémentaire maximum de 20 000 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 17002 - Société COLDIS
Intitulé	Acte modificatif n° 1 au marché d'achat et livraison de matériels d'entretien pour les membres du groupement composé de la Ville de Fresnes, du CCAS et du Syndicat intercommunal des établissements du second cycle du second degré du district de l'Haÿ-les-Roses.
Durée initiale et reconduction	Prolongation de la durée du marché du 16/01/2021 au 31/03/2021.
Montant du marché	Montant complémentaire maximum de 10 000 € H.T.

IV - AVIS SUR L'ADHÉSION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE DE LA COMMUNE DE BIÈVRES

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver l'adhésion de la commune de Bièvres au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France.

V - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE DE CARBURANTS À LA POMPE, DE DIVERS SERVICES DE STATION ET DE PÉAGES, À L'AIDE DE CARTES ACCRÉDITIVES

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Fresnes, le Centre communal d'action sociale et le Syndicat Intercommunal de Soins Infirmiers à Domicile pour la conclusion d'un marché portant sur la fourniture de carburants à la pompe, de divers services de station et de péages à l'aide de cartes accréditives, a désigné la Ville comme coordinatrice, et a autorisé Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer ledit document et tout acte annexe à intervenir.

VI - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON DE PRODUITS ET DE MATÉRIELS D'ESSUYAGE ET D'ENTRETIEN

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Fresnes et le Centre communal d'action sociale pour la conclusion d'un marché portant sur la fourniture et de livraison de produits et de matériels d'essuyage et d'entretien, a désigné la Ville comme coordinatrice, et a autorisé Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer ledit document et tout acte annexe à intervenir.

VII - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON DE MOBILIERS DE BUREAUX

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Fresnes et le Centre Communal d'Action Sociale pour la conclusion d'un marché portant sur la fourniture et de livraison de mobiliers de bureaux, a désigné la Ville comme coordinatrice, et a autorisé Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer ledit document et tout acte annexe à intervenir.

VIII - PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Le **Conseil municipal** a pris acte de la présentation du compte rendu de la réunion du 23 septembre 2020 de la commission consultative des services publics locaux.

IX - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE 2019 RELATIF AU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE CALORIFIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Le **Conseil municipal** a pris acte du rapport annuel d'activité pour l'exercice 2019 relatif à l'exploitation du service public de production et de distribution d'énergie calorifique de la commune de Fresnes et a émis un avis favorable **à l'unanimité**.

X - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE POUR L'EXERCICE 2018

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christian Caristan, rapporteur,

M. Madelin regrette que le rapport 2018 n'ait pas été présenté avant. Il relève également un problème en page 2 de la note de synthèse sur les tarifs affichés pour les inhumations et les crémations qui ont augmenté alors qu'il est noté une « baisse ».

NB : il s'agissait d'une coquille, il y avait bien une forte augmentation de ces tarifs.

Madame la Maire précise que les rapports sont présentés à leur réception, et parfois, ce sont les organismes qui tardent à les communiquer comme en l'espèce.

Le **Conseil municipal** a pris acte de la communication du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2018.

XI - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE POUR L'EXERCICE 2019

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christian Caristan, rapporteur,

Le **Conseil municipal** a pris acte de la communication du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2019.

XII - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE POUR L'EXERCICE 2019

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Le **Conseil municipal** a pris acte de la communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France pour l'année 2019.

XIII - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES VILLES ET DU DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE POUR L'EXERCICE 2019

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

M. Doms indique ne pas vouloir prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 30 voix pour** - M^{me} Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, M^{me} Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), M^{me} Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, M^{me} Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, M^{me} Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, M^{me} Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, M^{me} Claire Lefèbvre, M^{me} Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, M^{me} Cécilia Vala (représentée), M^{me} Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, M^{me} Véronique Vela-Rodriguez, M^{me} Émilie Legros, M^{me} Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, M^{me} Laura Youkana, M^{me} Aurélie Million, M. Antoine Madelin et M^{me} Jessie Claude (représentée) - **et 5 abstentions** - M. Richard Doms, M^{me} Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, M^{me} Marie Giné et M. Jean-Jacques Um - d'approuver le rapport annuel de la société d'aménagement et de développement des villes et du département du Val-de-Marne pour l'exercice 2019.

XIV - AVIS SUR LE BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE DU VAL-DE-BIÈVRE – ANNEE 2019

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Julien Baillergeau, rapporteur,

M. Madelin trouve que les explications de la note de synthèse sont insuffisantes. Il constate qu'en 2019 aucune subvention du FIPD n'a été perçue pour les dispositifs SESAME, chantiers citoyens, les violences faites aux femmes, correspondant justice ville, et la raison indiquée est que ces demandes n'ont pas été instruites par les services de l'État. Il s'interroge sur cette absence d'instruction, les demandes ont-elles été faites dans les formes ? Si ce sont les services de l'État qui sont fautifs il n'est pas normal que la Ville de Fresnes soit lésée.

Mme la Maire confirme que ce sont bien les services de la Préfecture qui sont fautifs et qu'ils l'ont reconnu.

Le **Conseil municipal** a pris acte, à l'unanimité, de la présentation du bilan de la mise en œuvre du contrat de ville du Val-de-Bièvre pour l'année 2019.

XV - APPROBATION DE CESSION DE DIVERS MATÉRIELS

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la cession du bien « mini tombereau AUSA M 150 » à la SAS MB LATHIERE au prix de 4 880 euros et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant.e, à signer tous les documents se rapportant à cette vente.

XVI – PRESTATIONS PAYANTES – RECONDUCTION DES REDEVANCES ET TARIFS À COMPTER DE L'ANNÉE 2021

Après avoir entendu l'exposé de Madame Laura Youkana, rapporteure,

M. Madelin réitère sa demande que les redevances pour les restaurants et cafés soient diminuées compte tenu de la période, et qu'en contrepartie, celles pour les bulles de vente d'opération immobilière soit augmentées.

Mme la Maire répond qu'à Fresnes quasiment aucun café ou restaurant n'est concerné par ces redevances. Par ailleurs, ceux-ci avaient été autorisés de manière exceptionnelle à s'installer sur des places de stationnement gratuitement.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 29 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné et M. Jean-Jacques Um - et 6 abstentions* - *M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude (représentée)* - de reconduire pour l'année 2021 les redevances d'occupation du domaine public, les tarifs du restaurant communal, les tarifs des droits de place des marchés Nord et Sud, les redevances des concessions funéraires et les taxes funéraires et les tarifs des locations des salles municipales, approuvés par les délibérations n° 2020-45 en date du 11 juillet 2020, n° 2019-128, 2019-131, 2019-132 et 2019-134 en date du 21 novembre 2019.

XVII - APPROBATION DU BARÈME DE CLASSEMENT DES FAMILLES À COMPTER DE L'ANNÉE 2021

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christian Caristan, rapporteur,

M. Madelin observe que ce barème est ancien et doit faire l'objet d'une réforme avec trois objectifs, la simplification administrative, demandée par la CRC qui préconise de se baser sur le coefficient de la CAF ; éviter les effets de seuils en partant sur un système qui permet d'avoir une application individualisée ; la justice sociale avec la prise en compte des foyers qui ont des emprunts immobiliers importants.

Mme la Maire précise que le système actuel prévoit déjà une équité pour les familles qu'elles soient locataires ou propriétaires. Ce barème est ancien mais il a le mérite de fonctionner et plusieurs pistes de réforme ont déjà été envisagées sans amélioration. La préconisation de la CRC est complexe à mettre en place car cela reviendrait à appliquer un tarif par famille. Le travail sur ce point est toujours en cours par la commission ville solidaire.

Mme Éthève rappelle que le travail de réforme est très ancien et observe que ce sont les classes moyennes qui sont actuellement défavorisées.

M. Caristan précise que sur 1 971 foyers en 2019, le calcul du quotient a été fait 2 607 fois, cela signifie qu'il est réajusté régulièrement.

Mme Éthève observe que des familles accédants à la propriété de leur logement ont reçu une taxe d'habitation alors qu'elles auraient dû bénéficier d'une exonération de 15 ans.

Mme la Maire précise que le pouvoir d'exonération sur la taxe d'habitation n'appartient pas à la Ville.

Mme Éthève conteste cette affirmation.

Mme la Maire indique que cela doit être la taxe foncière.

M. Pallier précise que la Ville dispose effectivement d'un pouvoir d'exonération pour certains cas facultatifs. Toutefois, au début des années 2000, le Conseil municipal, dont faisait partie Mme Éthève, a voté la suppression de l'exonération facultative pendant deux ans de la taxe d'habitation pour ces foyers accédants.

Mme la Maire ajoute que la taxe d'habitation étant devenue une des seules ressources des communes, il serait complexe de revoir ce dossier.

M. Um s'inquiète de l'absence de possibilité de modification de décisions précédentes. Concernant le barème, il trouve que les tranches 6 et 7 sont très élevées pour les familles visées, qui sont à son sens modestes. Il indique que, pour cette raison, son groupe ne votera pas la délibération et demande la réforme du barème.

Mme la Maire répond que la tranche 7 ne concerne pas des familles aux revenus modestes et que, par ailleurs, elles ne payent pas la totalité du service mais la moitié.

(Intervention inaudible).

Mme la Maire répond que toutes les charges des familles sont prises en compte dans le calcul du quotient.

M. Um réitère sa demande de faire évoluer le quotient et rappelle que les élu.es étaient d'accord pour ce travail.

Mme la Maire confirme à nouveau que ce travail est en cours.

M. Um souhaiterait que ce soit finalisé pour 2022 au plus tard.

Mme la Maire répond que cela sera fonction du travail des élu.es en charge du dossier.

M. Caristan ajoute qu'il espère pouvoir présenter une nouvelle délibération en 2021. Il attire l'attention des élu.es membre du CCAS qui savent que le travail est en cours. Si les ancien.nes élu.es travaillent dessus depuis 20 ans, pour sa part, cela ne fait que six mois qu'il est élu.

M. Aubry expose que la complexité du travail est principalement liée à l'impact budgétaire de cette refonte qui aura des conséquences sur les politiques publiques pouvant être développées. Ainsi, soit l'effort de la réforme est absorbé dans le budget communal au détriment d'actions publiques, soit il est étalé sur les revenus les plus hauts, mais il n'est pas certain que cette option fasse consensus au sein du Conseil municipal. Par exemple, sur l'exonération des charges foncières, pourquoi exonérer plus les accédants à la propriété que les locataires ? Il estime que ce n'est pas à la Ville d'aider à la création de capital au détriment des familles ne pouvant se le permettre.

Mme la Maire précise que ce qui est pris en compte dans l'exonération ce n'est pas la part capital, mais les intérêts de l'emprunt pour assurer une équité de traitement.

M. Aubry précise que c'est bien cette position qu'il défend, et qu'il ne souhaite donc pas augmenter les exonérations pour les propriétaires.

M. Madelin indique qu'il n'est pas question de favoriser les Frenois.es qui sont en train de devenir propriétaires au profit des familles locataires, il constate seulement que le montant d'exonération est bas et qu'il doit être revu pour toutes les catégories de Frenois.es.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 27 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, et Mme Laura Youkana - et 8 abstentions - *M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), Mme Marie Giné et M. Jean-Jacques Um* - d'approuver le barème de classement des familles à compter de l'année 2021 et a dit que les abattements suivants seront appliqués : pour les locataires : montant du loyer, sans les charges, plafonné à 759 euros, pour les familles en accession à la propriété : montant des intérêts des emprunts souscrits pour le financement de l'habitation principale, correspondant à la mensualité du mois de janvier de l'année du barème, plafonné à 759 euros, aucun abattement n'étant accordé pour les propriétaires n'ayant pas de remboursement d'emprunts pour l'acquisition de leur habitation principale, de même que pour les familles hébergées et celles bénéficiant d'un logement de fonction. Pour les personnes soumises à une obligation alimentaire : montant de la pension versée.*

XVIII - TRANSFERT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE DE LA COMPÉTENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

M. Doms fait l'intervention suivante :

« La diminution de l'empreinte carbone passe par un accroissement des transports collectifs qui sont bien plus performants que les véhicules individuels.

Les véhicules électriques n'ont pas une meilleure performance globale que les véhicules thermiques. Certains pensent même que le bilan carbone est encore plus mauvais, si on prend en compte les coûts carbone d'extraction des matériaux, que ce soit en Chine, au Chili ou ailleurs. Diminuer la consommation carbone en France pour l'augmenter dans d'autres pays n'a aucun sens car au total l'atmosphère circule et le CO2, donc l'effet de serre, se répartit sur toute la planète.

Plutôt que de subventionner les véhicules individuels par la dépense publique, il est écologiquement bien plus efficace de développer les transports en commun, et notamment les plus performants en termes de bilan carbone, comme les métros.

Je voterai donc contre cette délibération, en assortissant ce vote d'une demande d'investissement dans le prolongement des lignes parisiennes pour mailler le Grand Paris Express, comme l'a obtenu l'Est Parisien avec le prolongement de la ligne 11 sur plus de six km (pour mémoire Fresnes n'est qu'à quatre km du futur terminus de la ligne 4). »

Mme Youkana demande à M. Domps de ne pas enlever son masque et de toucher le micro.

M. Oberhauser précise qu'il ne s'agit pas d'une proposition visant à mettre en concurrence les différents modes de transport. Il rappelle que la question du développement des transports collectifs est un enjeu central de la mobilité et qu'il partage sur ce point la position de M. Domps. Toutefois, compte-tenu de la configuration du territoire et, justement le manque de transports en commune lourds sur le territoire, il est constaté que 78% des foyers fresnois sont équipés en voiture.

On pourrait de manière dogmatique, porter la réduction de la place de la voiture de 50% et laisser les habitants trouver la solution seuls, mais ce n'est pas ce qui est porté. La Ville doit s'engager de manière forte dans la transition énergétique et les nouveaux moyens de mobilités, comme le vélo, qui nécessitent des travaux d'investissement importants avec un coût conséquent pour la collectivité, par exemple trois millions pour le plan vélo, subventions déduites. Le développement de la ligne 4 pourrait être une solution, tout comme l'amélioration du RER B et du RER C.

Le choix aujourd'hui est d'utiliser tous les leviers disponibles pour réduire la pollution atmosphérique et sonore.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 33 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), et M. Jean-Jacques Um - **et 2 contre** - M. Richard Domps et Mme Marie Giné - de transférer au SIGEIF la compétence prévue à l'article 2.04 de ses statuts et portant sur l'installation et l'exploitation d'IRVE en voie publique et a autorisé Madame la Maire, ou son.ses représentant.e, à signer tout acte d'exécution de ce transfert de compétence, et, notamment, la convention de partenariat à venir avec le SIGEIF prise au regard des engagements décrits dans la présente délibération et tous les documents s'y rapportant.

XIX - APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DE TICKETS-LOISIRS

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle Dutronc, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la convention établie entre la ville de Fresnes et le Conseil régional d'Île-de-France relative à la mise à disposition des tickets-loisirs et a autorisé Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer ledit document et tout acte annexe à intervenir.

XX - INSCRIPTION DE LA VILLE AU SERVICE DE BILLETTERIE « BILLETRÉDUC »

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver l'inscription de la Commune au site internet de billetterie « BilletRéduc », de valider les conditions générales d'utilisation de l'espace pro du site internet billetréduc.com, et a autorisé Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer la convention de mandat entre la société 123Billets et la ville de Fresnes.

XXI - ÉCOLE D'ART(S) DE FRESNES - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

M. Vafiadès demande la composition du comité artistique de l'espace d'art Chaillieux.

Mme la Maire répond qu'elle en est présidente et qu'il est composé de M. Bourdin, Mme Doucet et M. Doucet.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur de l'école d'art(s).

XXII - ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2020-50 EN DATE DU 13 JUIN 2019 PORTANT CRÉATION DES MARCHES PAYSANS

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier Guillotin, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **à l'unanimité**, d'abroger les délibérations n°2020-50 en date du 13 juin 2019 portant création des marchés paysans et n°2020-51 en date du 13 juin 2019 fixant les tarifs des marchés paysans et d'engager un travail pour la mise en place d'une configuration alternative sous forme d'événements ponctuels d'un marché réunissant les producteurs proposant des produits locaux, issus du développement durable ou de l'agriculture biologique.

XXIII - APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UNE ACTION D'INSERTION ET DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION CONFLUENCES CHANTIER D'INSERTION (CI)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Josselin Aubry, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la convention relative à la mise en place d'une action d'insertion et de qualification professionnelle entre la ville de Fresnes et l'association Confluences CI, dans le cadre d'un chantier d'insertion et a autorisé Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer ledit document et tout acte annexe à intervenir.

XXIV - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN SERVICE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS À L'OCCUPATION DU SOL

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la convention de mise à disposition d'un service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol entre la ville de Fresnes et l'établissement public Grand-Orly Seine Bièvre et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant.e, à signer ledit document et tout acte annexe à intervenir.

XXV - AVIS SUR LE COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ LOCALE DE LA Z.A.C CERISAIE SUD POUR L'EXERCICE 2019

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

M. Vafiadès comprend de la présentation que la densité sur la ZAC de la Cerisaie va être diminuée. Or, selon les documents de campagne de Mme la Maire, les constructions devaient être stoppées. Ce ne sera donc pas le cas

Mme la Maire répond qu'il s'agit, dans un premier temps de stopper les constructions pour engager une réflexion avec Valophis pour que cette opération se termine avec un programme moins dense, plus vivable et plus écologique.

M. Madelin expose que son groupe votera pour cette délibération qui propose une dédensification et que, contrairement aux propos qu'on lui a fait tenir dans les tracts de campagne de Mme la Maire, il est bien évident pour la création d'un espace public au sein de cette Z.A.C.

Mme la Maire n'a pas le souvenir d'avoir évoqué M. Madelin dans son programme.

M. Oberhauser souhaite faire une explication de vote du groupe des élu.es communiste et citoyen qui va s'abstenir sur cette délibération. En effet, pour 2019, ils relèvent des difficultés importantes sur l'entretien de la voirie, des espaces verts et publics non encore rétrocédés de la part de l'aménageur. Toutefois, pour 2020, ces difficultés semblent en voie de résolution.

Mme la Maire confirme que la gestion des espaces publics non rétrocédés est un problème récurrent.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 25 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, Mme Rachida Sadane, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefèbvre, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Laura Youkana, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), Mme Marie Giné et M. Jean-Jacques Um -* **et 10 abstentions** - *M. Josselin Aubry, M. Régis Oberhauser, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Yann Pirolli (représenté), Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève et M. Philippe Vafiadès* - de donner un avis favorable à l'approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale de la Z.A.C Cerisaie Sud pour l'exercice 2019.

XXVI - AVIS SUR LE COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ LOCALE DE LA Z.A.C CHARCOT-ZOLA POUR L'EXERCICE 2019

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

M. Madelin demande à quoi correspondent les 200 000 euros supplémentaires pour les travaux de la place du marché.

Mme la Maire répond que des travaux supplémentaires ont été demandés par la Ville : l'installation de bornes enterrées, la création de places de stationnement...

Mme Leclerc-Bruant complète : l'installation de bornes foraines pour 72 000 euros, la création de stationnement pour 17 000 euros et la pose de jardinières pour 22 000 euros.

M. Oberhauser souhaite faire une explication de vote du groupe des élu.es communiste et citoyen qui va s'abstenir également sur cette délibération compte-tenu du désaccord avec l'ancien directeur délégué et des mêmes problèmes d'entretien des biens publics non encore rétrocedés.

M. Domsps (inaudible, n'a pas utilisé le micro).

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 20 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, Mme Rachida Sadane, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefèbre, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros et Mme Laura Youkana - **et 15 abstentions** - M. Josselin Aubry, M. Régis Oberhauser, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Yann Pirolli (représenté), Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), Mme Marie Giné et M. Jean-Jacques Um - de donner un avis favorable à l'approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale de la Z.A.C Charcot-Zola pour l'exercice 2019.

XXVII - AVIS SUR L'AVENANT N°4 AU TRAITÉ DE CONCESSION DE LA Z.A.C CERISAIE SUD CONCLU ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE ET LE GROUPEMENT MOMENTANÉ D'ENTREPRISES CONSTITUÉ DE VALOPHIS HABITAT ET DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE FRESNES

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **à l'unanimité**, de donner un avis favorable à l'approbation de l'avenant n°4 à la convention de concession d'aménagement de la Z.A.C Cerisaie Sud conclue entre l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et le groupement momentané d'entreprises constitué de Valophis Habitat et de la SEMAF.

XXVIII - AVIS SUR L'AVENANT N°9 AU TRAITÉ DE CONCESSION DE LA Z.A.C CHARCOT-ZOLA CONCLU ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE ET LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE FRESNES

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **à l'unanimité**, de donner un avis favorable à l'approbation de l'avenant n°9 à la convention de concession d'aménagement conclue entre l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et la SEMAF pour la réalisation de la Z.A.C Charcot-Zola.

XXIX - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DÉPOSÉ PAR LA SEMMARIS EN VUE DE RÉAMENAGER LA ZONE DES ENTREPÔTS DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE RUNGIS

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

M. Doms pensait que l'avis proposé serait négatif et non favorable avec réserves, il estime que cela serait plus adapté. Il est défavorable à toute densification sur le plateau tant que des moyens d'écoulement direct des eaux de la SEMMARIS vers la Seine ne seront pas prévus, afin de ne pas saturer le Fresnes-Choisy comme ce fut le cas à l'été 2018. Il demande l'ajout d'une réserve en ce sens.

M. Oberhauser ayant relu les rapports relatifs aux inondations de 2001 et 2018, il constate que la situation n'a pas évolué. Quand le réseau est en charge l'eau est renvoyée sur Fresnes. Le problème du projet de la SEMMARIS, plus gros contributeur de ruissellement, est donc qu'il est en contradiction avec les conclusions du rapport de la police de l'eau sur les mesures prises. Des ouvrages doivent être réalisés pour atténuer les impacts du MIN de Rungis sur le réseau de la vallée de la Bièvre.

Mme Leclerc-Bruant indique qu'il y a eu une réflexion sur le sens de l'avis et qu'il a été choisi d'émettre un avis favorable avec réserve, ce projet allant dans un sens de modernisation et que, de plus, faire des réserves sur un avis défavorable n'apparaissait pas cohérent.

Elle ajoute que le SECDEV a été sollicité également sur ce projet et a pu faire des remarques documentées lors de l'enquête publique.

M. Doms observe que, dans ce domaine, les subtilités ne sont pas bien entendues par l'État, il faudrait donc proposer un avis négatif direct.

Mme la Maire précise que l'avis de la Ville est consultatif, ce qui est important c'est l'argumentation qui sera transmise au commissaire enquêteur.

M. Guillotin expose que le groupe France insoumise est satisfait de voir que l'avis est désormais très réservé comme demandé, au vu de l'impact du projet sur les eaux pluviales.

M. Lecomte précise qu'avec ce type de projet la SEMMARIS souhaite s'exonérer de son rôle dans les écoulements des eaux sur le plateau de Rungis, ce qui pose un réel problème.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **à l'unanimité**, de donner un avis très réservé sur le dossier de demande d'autorisation environnementale au titre I.C.P.E de la société SEMMARIS, pour un projet de restructuration de la zone d'entrepôt du M.I.N sur une emprise foncière située à Rungis et à Paray-Vieille-Poste. L'avis est assorti des réserves suivantes :

- La conception prendra toutes les mesures nécessaires pour pallier au risque d'inondation, tant au niveau du dimensionnement des réseaux et qu'au niveau de l'imperméabilisation du site ;
- La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Bièvre doit être associée à la mise en œuvre de ce projet ;
- La conception du projet sera plus ambitieuse dans le cadre de la lutte contre les îlots de chaleurs en proposant, par exemple, l'intégralité des nouveaux stationnements extérieurs en semi perméable ;
- Les alternatives aux véhicules thermiques, comme le fret ferroviaire, devront être envisagées dans un objectif de lutte contre la pollution de l'air et le réchauffement climatique ;
- Le projet prendra toutes les mesures nécessaires relatives aux risques industriels liés à l'activité d'entrepôt frigorifiques.

XXX - BILAN DU PLAN D' ACTIONS MIS EN OEUVRE SUITE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES FORMULÉES PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES D'ÎLE-DE-FRANCE SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE FRESNES - RESTAURATION COLLECTIVE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

M. Madelin indique que son groupe votera contre cette délibération. En effet, il relève que les Fresnois.es paient pour avoir un service avec 50% de produits bio ou labélisé dans les assiettes scolaires alors qu'il n'y en a que 20 à 30 %, et que la CRC a observé un défaut de suivi des services de cette obligation de SODEXO.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné et M. Jean-Jacques Um - **3 voix contre** - Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude - **et 3 abstentions** - M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève et M. Philippe Vafiadès - d'approuver les actions correctives du plan d'action entreprises suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France notifié le 22 Août 2019 relatif à la gestion de la commune de Fresnes « restauration collective au sein du bloc communal » pour les exercices 2013 et suivants.

XXXI - EXERCICE 2020 – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **à l'unanimité**, d'admettre en non-valeur des créances pour le montant total de 5 144,56 euros qui représentent des recouvrements dus par divers créanciers ou diverses écritures non régularisées.

XXXII - EXERCICE 2020 – RESTES À RECOUVRER – CRÉANCES ÉTEINTES

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de mandater des créances de quatre redevables qui ne peuvent être recouvrées, relatives aux exercices 2013 à 2018, en raison de décisions juridiques extérieures définitives, qui s'élèvent à un montant total de 15 700,65 euros.

XXXIII - EXERCICE 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

M. Doms fait l'intervention suivante :

« En juin dernier j'avais voté contre le budget du C.C.A.S. car il indiquait une baisse des aides et prestations pour 136 000 € environ. A l'époque on m'avait affirmé que cela serait ré-augmenté lorsque on passerait au budget définitif qui reprendrait l'excédent de l'an dernier. Au budget définitif du CCAS, on n'a augmenté les dépenses que de 68 000 €, en diminuant la participation de la Ville

de 120 000 € et en reprenant les excédents du budget d'investissement, qui auraient pu servir de réserve pour les investissements des années futures.

Je rappelle que notre liste s'était prononcée pour une attention accrue en direction des familles qui ont plusieurs enfants en multi-activités (sport, musique, art, culture). Ceci nécessitera des moyens financiers grandissants et, si on prend l'option inverse de baisser les subventions de la Ville au CCAS et de reprendre les réserves du budget d'investissement, on nous rétorquera toujours qu'il n'y a pas de moyens pour financer cet effort en direction des familles.

Il s'agit donc d'une DM qui ne va pas dans le bon sens en matière sociale et je voterai donc contre. »

M. Madelin expose que tant que le budget consacrerait 0% de ses dépenses au développement économique et 1 % à la sécurité, son groupe voterait contre.

M. Um répète que le vrai débat portera sur le budget 2021. Il fait confiance aux deux élus en charge du budget.

Mme la Maire indique que la compétence économique est transférée au Territoire. Ainsi les dépenses qui y sont consacrées sont identifiées dans le FCCT en dépenses et en recettes.

M. Pallier précise que l'équipe en place est particulièrement attentive au budget alloué au domaine social. Si la subvention au C.C.A.S a été diminuée, c'est en raison de l'excédent important de cet organisme pour 2020 qui lui permet d'assurer ses missions de manière qualitative sans besoin de financement complémentaire.

M. Lecomte rappelle que, lors du vote du budget du CCAS, il a été décidé de ne pas reprendre les résultats de l'année précédente justement pour anticiper le reste de l'année. Pour 2021, il sera bien inscrit 1,2 millions de subvention d'équilibre, qui seront réévalués en fin d'année.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, et Mme Laura Youkana - **6 voix contre** - M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude (représentée) - **et 2 abstentions** - Mme Marie Giné et M. Jean-Jacques Um - d'approuver la décision modificative n°1 pour l'exercice 2020.

XXXIV - EXERCICE 2021 – AUTORISATION PRÉALABLE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **à l'unanimité**, d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif pour l'exercice 2021 sur la base des futures affectations présentées pour un montant total de trois cent cinq mille euros (305 000 €).

XXXV - EXERCICE 2021 - VERSEMENT D'ACOMPTES DE SUBVENTIONS À CERTAINS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Besnier, rapporteur,

Mme Ethève s'interroge les associations sportives qui ont bénéficié de cotisations mais qui n'ont plus d'activité.

Mme la Maire répond que les élu.es ont rencontré la plupart des associations pour ajuster les montants de subventions mais certaines ont des frais fixes, comme les salaires, qui nécessitent une aide. Elle ne peut répondre concernant le remboursement des cotisations qui relève de leur pouvoir discrétionnaire.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver le principe du versement d'acomptes de subvention à valoir sur l'exercice 2021 aux organismes et associations suivantes dès le mois de janvier 2021 pour un maximum de 25% de la subvention versée en 2020 : C.C.A.S, Association amicale sportive de Fresnes, Maison des jeunes et de la culture, Association Vallée aux Renards Animation, Amicale du personnel des services municipaux, Association Fresnes Service, Association Le Coup de pouce – Épicerie sociale et La Croix-Rouge française.

Nb : Les élu.es disposant de fonctions au sein de ces associations, Mme Perthuis, M. Dramé, M. Besnier, Mme Frachon, et M. Legoëdec, n'ont pas participé au vote.

XXXVI - DÉLÉGATION DONNÉE AU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION PETITE COURONNE POUR UNE CONSULTATION PORTANT SUR L'ÉTUDE DES GARANTIES RELATIVES À UN CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'habiliter le CIG petite couronne pour lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurances agréée. Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affilié.es à la CNRACL : décès, accident de service, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office et invalidité.

- agents non affilié.es à la CNRACL : accident de service, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et adoption.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- durée de 3 ou 4 ans à compter du 1er janvier 2022,
- régime : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

XXXVII - HABILITATION DONNÉE À MADAME LA MAIRE POUR SIGNER LES CONVENTIONS PARTENARIALES 2019/2020 ET 2020/2021 ENTRE L'ÉDUCATION NATIONALE, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LA VILLE DE FRESNES PORTANT SUR UN DISPOSITIF D'ACCUEIL DES ÉLÈVES EXCLU.ES TEMPORAIREMENT DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE (SESAME)

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'habiliter Madame la Maire, ou son.sa représentant.e, à signer les conventions à venir entre le collège Charcot, le collège Saint-Exupéry, le collège Fromond, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, le Conseil départemental du Val-de-Marne et la ville de Fresnes relatives à la mise en place du dispositif d'accueil des élèves exclu.es temporairement de l'établissement scolaire (SESAME) pour les années 2019/2020 et 2020/2021.

XXXVIII - HABILITATION DONNÉE À MADAME LA MAIRE POUR SIGNER LES CONVENTIONS PARTENARIALES 2019/2020 ET 2020/2021 AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 94 POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF D'ACCUEIL DES ÉLÈVES EXCLU.ES TEMPORAIREMENT DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE (SESAME)

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'habiliter Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer les conventions à venir avec la Ligue de l'enseignement 94 pour les périodes 2019/2020 et 2020/2021, relatives à l'animation et au suivi du dispositif d'accueil des élèves exclu.es temporairement d'établissements scolaires pour les années 2019/2020 et 2020/2021.

XXXIX - PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

M. Madelin rappelle que cela fait trois séances qu'il est présenté des créations de postes rattachés au cabinet. Il s'inquiète de cette inflation et espère que l'effectif reste modéré.

Mme la Maire précise qu'il s'agit ici du poste de sa secrétaire et de celle en charge des adjoint.es et conseiller.ères délégué.es à mi-temps mais qu'en raison de départs, l'effectif reste constant. Il n'existe que deux postes de cabinet.

M. Madelin pense que le poste de secrétaire est rattaché au cabinet.

Mme la Maire indique que ce n'est pas le cas.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 27 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, et Mme Laura Youkana* - **et 8 abstentions** - *M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um* - d'approuver la création de trois postes d'éducateur.trices de jeunes enfants de classe exceptionnelle titulaires et d'un poste d'agent spécialisé.e principal.e de 1^{ère} classe des écoles maternelles titulaire ainsi que la création d'un emploi contractuel de catégorie A, à temps complet, d'un emploi de catégorie B, à temps non complet (17/35ème) et de deux emplois contractuels permanents de catégorie C, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2021 au tableau des effectifs du personnel de la ville de Fresnes, qui est ainsi porté de 735 à 743 postes.

XL - RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANT.ES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

M. Madelin observe que M. Pallier a envoyé un courrier aux parents d'élèves avec des explications différentes évoquant le non-paiement des heures de septembre et octobre, une non-conformité depuis septembre 2018, donc qui relève de la compétence de la Maire, qui indique que le paiement des heures supplémentaires de septembre et octobre sera fait sous réserve de transmission de leurs arrêtés d'échelons pour déterminer le taux horaire applicable.

Cela pose une vraie question puisque les heures ont été assurées sur la base d'un accord sur le montant précédent de la rémunération. Il s'étonne du fait que le comptable public n'a réagi qu'à la mi-octobre 2020 sur ce dossier. Dans ce courrier, M. Pallier indique que la demande des enseignant.es d'une application des dispositions au 1^{er} novembre 2020 est en cours d'examen sur sa faisabilité juridique. Il demande quelle a été la conclusion de cette étude.

La suite du courrier expose que le trop perçu devrait être remboursé par les enseignant.es. Il rappelle ses propos précédents sur le fait que les heures ont été assurées sur la base d'un accord sur un montant précis de rémunération. Il lui paraît incroyable de leur demander de le rembourser.

Il continue la lecture du courrier qui mentionne un accord du Trésor Public préalable pour faire droit à une demande d'accord avec les enseignant.es sur ce remboursement, notamment sur la date à prendre en compte. Il demande si cette décision a été rendue. En outre, il est proposé aux personnels intéressés de signer un contrat de travail pour cette prestation, qui relève plus d'études semi-dirigées que surveillées, et s'interroge ensuite sur une différence d'application de la rémunération pour ces deux cas. Il a cru comprendre que non et le regrette car ce n'est pas la même mission. Enfin, les enseignant.es s'interrogeaient sur la défiscalisation de ces heures supplémentaires.

Il aurait aimé que tous ces points soient précisés dans la note de synthèse envoyée aux élues. Il ajoute que, compte tenu de l'enjeu du dossier, il aurait préféré que ce soit la Maire qui signe et non son 1^{er} Adjoint.

Mme la Maire répond que l'objet de la délibération a pour objet de voter le taux de rémunération, le contexte étant bien précisé.

M. Pallier précise que tout a été expliqué et compris lors d'échanges entre lui, Mme Sadane et les enseignant.es. De même, lors de l'alerte du comptable qui informait que l'illégalité de ces paies particulières bloquait le paiement des salaires de l'ensemble des agents de la Ville, des rencontres ont été organisées pour trouver une solution.

Au moment de la rédaction du courrier tout n'était pas éclairci. Aujourd'hui, sur la rétroactivité, la direction départementale des finances publiques a confirmé la date du 9 décembre 2018 comme date point de départ des sommes dues par les enseignant.es. Toutefois, c'est la Ville qui est fautive dans ce dossier pour avoir repris le taux horaire appliqué aux intervenant.es de la ligue de l'enseignement qui assurait cette prestation avant septembre 2018. Son travail ne donnant pas satisfaction il avait été fait le choix de reprendre en direct les études surveillées. Aussi, un protocole, qui devra être validé par le comptable, sera élaboré pour ne pas pénaliser les enseignant.es.

Concernant les heures supplémentaires, les services des finances publiques n'ont pas encore répondu.

Enfin, il précise que les heures de septembre et octobre ont bien été réglées à la transmission des arrêtés de situation des enseignant.es et qu'ils ont été sollicité.es pour signer un nouveau contrat de travail. Sur la nature de la mission, études surveillées ou semi-dirigées, aucune différence n'existe juridiquement, c'est tout à l'honneur des personnels d'aller au-delà de leur mission initiale de surveillance de devoirs.

Les relations avec les enseignant.es sont donc normalisées.

Mme Sadane indique que, lors des réunions avec les enseignant.es, le sujet ne les avait pas surpris.es, cette réglementation étant appliquée dans toutes les autres communes.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 31 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac,*

M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um - **3 voix contre** - Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude (représentée) - **et 1 abstention** - M. Richard Domsps - d'abroger toute disposition antérieure concernant la rémunération des travaux supplémentaires des personnels enseignants et de fixer la rémunération des travaux supplémentaires des personnels enseignants entre 10,68 € et 27,30 € de l'heure en fonction de la catégorie d'emploi occupée.

XLI - PERSONNEL COMMUNAL – MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

M. Domsps fait l'intervention suivante :

« En commission, j'avais demandé qu'on m'envoie les tableaux sous forme retraits pour que je puisse faire des calculs et ainsi mieux apprécier notre politique indemnitaire.

On a refusé de me les adresser alors que cela ne demandait aucun travail supplémentaire puisqu'il s'agissait juste de m'envoyer le document originel avant transformation en pdf.

J'ai donc suspecté qu'on voulait dissimuler quelque chose et ai donc ressaisi hier soir tous les chiffres afin de savoir ce qu'on souhaitait nous cacher.

Voici ce que j'ai découvert. Pour les plus bas salaires, les plafonds retenus sont de 32 à 35% du plafond réglementaire national alors que pour les plus hauts salaires ils sont de 67 à 75% de ce même plafond réglementaire. Autrement dit, au niveau local nous avons une inégalité deux fois plus forte que ce qui est prévu par le cadre réglementaire national.

La politique du gouvernement n'est pourtant pas marquée par le sceau de l'égalitarisme, mais ici on prévoit de doubler cette inégalité.

Je voterai donc contre cette grille indemnitaire locale. »

M. Pallier répond que le législateur a fixé un cadre avec un minimum et un maximum. Le régime indemnitaire présenté n'est pas au maximum, car il faut également prendre en compte les réalités budgétaires de la Ville. Il remarque que la différence entre la rémunération d'un agent de catégorie C avec des missions d'exécution et un agent de la même catégorie avec des missions de chef de structure existe déjà dans le régime actuel voté par l'équipe municipale de l'époque, dont faisait partie M. Domsps. Cette différence s'explique par la nature des missions.

M. Aubry intervient au nom du groupe Communiste et citoyen. Il exprime son opposition à cette évolution forcée du régime indemnitaire par le gouvernement. En effet, l'État vient faire peser sur les collectivités territoriales le coût de la revalorisation salariale des agents publics, sans leur allouer de moyens supplémentaires, et alors qu'il a gelé le point d'indice au moins jusqu'à 2022.

Dans le même temps, l'État continue sa politique d'austérité en baissant les dotations et ressources allouées aux collectivités, tout en leur transférant plus de compétences et de charges.

Le RIFSEEP vient entériner le principe d'intéressement collectif, ils ne se reconnaissent donc pas dans la philosophie générale du dispositif qui vient apporter au sein de la fonction publique les principes du secteur privé, à savoir la mise en concurrence des services et la rentabilité financière,

partant du postulat que toutes les missions du service publics sont quantifiables et favorisant la prime au mérite au détriment de l'intérêt général.

Avec ces logiques, les primes prennent une place plus importante dans la rémunération des agents avec les conséquences qui en découlent, notamment sur les cotisations, et la précarité au moment de la retraite.

Au niveau de l'égalité femme-homme, l'individualisation de la rémunération et le poids alloué au N+1 dans sa détermination, les inquiètent en termes d'objectivité et de subordination.

Enfin, la séparation du grade de l'emploi fonde la logique de carrière et l'indépendance du fonctionnaire car il garanti le niveau de rémunération quelque soit l'emploi exercé. En liant un complément de rémunération conséquent à la nature de fonctions et aux résultats, le RIFSSEP entaille ce principe de carrière.

Une fois de plus, les agents publics dénigrés par les gouvernements successifs avant d'être portés au pinacle comme héroïnes de la crise sanitaire continuent d'être les victimes des politiques d'austérité.

Malgré cela, ils remercient les rédacteur.trices du projet fresnois qui semble atténuer en partie les impacts négatifs de cette réforme. Ils soulignent l'effort fait pour revaloriser les rémunérations des plus bas salaires, qui concernent notamment les filières à dominante féminine. Enfin, ils se félicitent de la volonté affichée de poursuivre ces efforts sur le RIFSSEP pour agir sur l'égalité professionnelle par la mise en place d'analyse des temps et du plan d'action sur l'égalité professionnelle femme-homme.

M. Um rappelle qu'il avait évoqué le sujet relatif à la prime Covid lors du Conseil municipal d'installation sur le fait que devait être différenciés l'administration et le personnel du cabinet, ces deux types de personnels étant différents. Il en a lui-même l'expérience, ayant occupé un poste au sein d'un cabinet.

Or, il retrouve la même difficulté dans ce nouveau régime. Le personnel municipal travaille pour la Ville, le cabinet du Maire travaille pour la Maire et ne sert donc pas la population. Le personnel communal est recruté sur des critères objectifs, contrairement aux membres du cabinet. Il ne comprend donc pas que le cabinet « se serve » dans l'enveloppe de l'administration.

La carrière des agents répond aussi à des critères stricts, occuper un poste de DGS/DGA n'est pas ouvert à tous les fonctionnaires, ce n'est pas le cas pour le poste de directeur.trice de cabinet qui est un titre qui ne repose sur aucune objectivité. Elle n'a pas le même rang qu'un.e directeur.trice des services adjoint.e ou non.

Il ne comprend pas cette obstination au nom de la légalité ou du vote par les syndicats. Il n'est pas d'accord sur le mélange de ces types e personnels.

À chaque fois que les dossiers présenteront ces confusions il réexpliquera son désaccord.

Mme la Maire s'interroge si au Kremlin-Bicêtre, ils recrutent des personnes sans diplôme, incompetentes, et qui ne travaillent que pour la Maire, mais, à Fresnes, ces collaboratrices sont diplômées, compétentes et ne travaillent pas que pour elle mais pour l'intérêt des Fresnois.es. Ainsi, leur rémunération est fixée conformément au décret afférent, sans pouvoir excéder, pour la directrice de cabinet, 90% du RIFSEEP du DGS.

Mme la Maire demande à M. Um de cesser ses critiques sur sa directrice de cabinet et l'informe qu'à Fresnes cela ne se passa pas comme au Kremlin-Bicêtre de l'époque de M. Um. Elle clôt le débat.

Mme la Maire précise qu'elle est fière de ce travail qui va permettre à 66% des personnes qui ont des bas salaires dans la collectivité, dont une part importante de femmes, de bénéficier d'une augmentation de régime indemnitaire.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, et Mme Laura Youkana - **1 voix contre** - M. Richard Doms - **et 7 abstentions** - Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um - d'approuver l'instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), à compter du 1^{er} janvier 2021.

XLII - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DES ÉLU. ES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE FRESNES POUR L'EXERCICE 2019

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

M. Um rappelle que, lors de la campagne, une information avait été donnée sur la saisine du parquet financier pour des faits commis en 2018 et 2019 et qu'il avait communiqué ces documents en amont pour permettre à Mme Chavanon de répondre, qui avait exercé son droit.

Le Parquet a désormais saisi la police judiciaire de Paris qui a commencé ses auditions. Les faits portent sur le marché du Moulin de Berny et les refus qui lui ont été opposés pour le remboursement de ses frais de bouche. Il ne peut donc pas approuver les comptes de 2019, Étant partie prenante dans cette affaire, il ne peut pas approuver le rapport 2019.

M. Doms votera contre car il désapprouve la gestion de 2019, année durant laquelle on lui a refusé la transmission de documents et pour laquelle il a donc de vives suspicions.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 12 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Annette Perthuis, Mme Rachida Sadane, M. Mamadou Dramé, M. Frédéric Besnier, Mme Claire Lefèbvre, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, Mme Émilie Legros et Mme Laura Youkana - **5 voix contre** - M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - **et 18 abstentions** - Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), M. Josselin Aubry, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude (représentée) - d'approuver approuve le rapport des élu.es membres du Conseil d'administration de la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes pour l'exercice 2019.

XLIII - VŒU POUR UN MORATOIRE ET UN DÉBAT CITOYEN SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA 5G

Après avoir entendu l'exposé de Madame Laura Youkana, rapporteure,

M. Madelin regrette de ne pas avoir été associé à la rédaction de ce vœu, il aurait ajouté la question relative au problème de souveraineté technologique.

Mme la Maire précise que cette rédaction a été discutée en commission, séance à laquelle M. Madelin était absent.

Mme Éthève observe que les convocations aux commissions ne sont pas toutes correctement adressées.

Elle expose que, si ce vœu a bien suivi le processus du règlement intérieur, les deux autres vœux ont été déposés sur table ce soir, sans échanges préalables. Elle partira donc après le vote du présent vœu.

Concernant la proposition de vœu contre le déploiement de la 5G, qui sera déployée en France comme dans le reste du monde, elle remarque qu'être contre cette technologie ou contre les antennes est un grand paradoxe. Tout le monde a des smartphones mais la position idéologique prime. Être contre la 5G, c'est être contre les avancées technologiques dans le domaine de la chirurgie. À l'heure où le télétravail prend de l'essor, cela va à l'encontre du progrès social.

Déjà, à l'époque certain.es étaient contre la machine à vapeur. C'est une incompréhension du principe de précaution de peur d'aller de l'avant.

Cela oblige les Fresnois.es du centre-ville à s'équiper d'équipements spécifiques pour capter le réseau, tout aussi nocifs. Elle propose d'organiser une réforme d'initiative populaire pour avis de la population.

M. Domps fait l'intervention suivante :

« Je comprends aussi bien les arguments des antis que des pros, tout simplement parce que, d'un côté comme de l'autre, on avance des arguments sans donner des faits concrets qui pourraient donner lieu à une vérification scientifique objective.

C'est révélateur du mépris dans lequel on tient le citoyen, à qui on cherche à asséner ce qu'il doit penser plutôt que de lui donner les moyens de juger par lui-même.

D'autant plus que la mise en œuvre devrait être prochaine, ce qui en dit long sur l'impréparation des politiques - aussi bien les pour que les contre – et de la vanité d'une presse plus prompte à faire le buzz sur des petites phrases qu'à informer sur les sujets importants.

J'ai donc la plus grande crainte sur ce que serait un débat-alibi où l'irrationnel primerait sur la science, la raison et la logique.

Ni pour ni contre le vœu, je m'abstiendrai donc, tout en regrettant l'absence de débat durant ces dernières années. »

M. Um précise que Mme Leclerc-Bruant et M. Souillac ont envoyé l'invitation pour participer à la commission ville durable à l'ensemble des élu.es.

M. Aubry trouve regrettable l'attitude de faire comme si la pratique des vœux d'urgence datait d'aujourd'hui. Ces vœux ont pour objet de répondre à des actualités, qui vont plus vite que les temps administratifs. C'est peut-être une stratégie d'évitement pour éviter le débat sur les actions d'un gouvernement que certain.es ont défendu.

M. Madelin indique qu'il y a une différence entre un vœu d'urgence envoyé quelques jours avant et un déposé sur table le soir de la séance ce qui est problématique pour se positionner, quelle que soit leur opinion.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac,

M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, et Mme Laura Youkana - **2 voix contre** - Mme Muriel Éthève et M. Philippe Vafiadès - **et 6 abstentions** - M. Richard Domsps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - de demander au gouvernement :

- D'accepter un moratoire jusqu'à l'organisation d'un débat citoyen sur la 5G et les usages numériques ;
- De prendre réellement en compte le sujet de la fracture numérique et de donner la priorité à la finalisation du déploiement de la 4G et au développement de la fibre en zone rurale ;
- De mener de sérieuses études d'impacts du déploiement de la 5G sur la santé, l'environnement et les libertés individuelles ;
- D'accorder aux communes le droit à la subsidiarité concernant l'application du principe de précaution.

Le Conseil municipal a également décidé d'organiser un débat local avec la participation d'experts pour expliquer ce qu'est la 5G, permettre de mesurer son impact, et au-delà de la 5G, de débattre de l'utilisation des nouvelles technologies sur notre mode de vie, nos libertés et la société vers laquelle nous souhaitons aller.

Mme Muriel Éthève et M. Philippe Vafiadès quittent la séance.

Mme la Maire a sollicité qu'un vœu soit pris en urgence par l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 29 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - **et 4 voix contre** - M. Richard Domsps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude (représentée) - de délibérer sur le vœu.

XLIV - VŒU VERS UNE RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

M. Domsps fait l'intervention suivante :

« Cela fait des mois et des années que certains demandent le report des délais pour inventer une régie qui se substituerait au SEDIF.

Ces reports successifs démontrent l'incapacité à bâtir une solution performante et viable car, tant qu'on reste dans l'incantation, cela permet d'éviter de se confronter projet contre-projet.

Je suis certain que des petites régies auront des capacités de négociation faibles face aux géants de l'eau et qu'il est bien préférable d'avoir un syndicat fort qui peut peser dans les négociations, comme le fait le SEDIF.

Pour mémoire le SEDIF est dans les tout premiers en termes de nombre d'abonnés et la négociation avec les prestataires lui permet d'obtenir des prix bas tout en ayant un haut niveau de qualité et faible taux de perte.

Pour mémoire également, VEOLIA est le sous-traitant de la RIVED comme d'autres collectivités et communes qui l'acceptent pour les déchets et pas pour l'eau.

Enfin plusieurs arguments, notamment le prix de l'eau, sont tellement hors contexte qu'ils en deviennent faux sur le fond. Je les combattrai dans un mail que je vous adresserai.

Le SEDIF n'est pas un monopole puisque c'est notre syndicat dirigé et piloté par toutes les communes sur une base égalitaire.

Le SEDIF est très égalitaire, puisque toutes les communes paient l'eau au même prix (ce qui n'est pas le cas de l'assainissement), et de plus il a des programmes d'aide en faveur des plus défavorisés que ce soit en France, via le chèque eau solidaire (délivré via les CCAS), ou à l'international avec des programmes dans de nombreux pays, en Afrique essentiellement.

Que feront ces petites régies, pour quelle qualité et à quel prix pour le consommateur final ? Les plus grands doutes sont permis. »

M. Oberhauser souhaite répondre à Domps. Il indique qu'il s'agit d'un mouvement de fond qui s'amplifie depuis 2010. Il cite la ville de Nice, dirigée pourtant par M. Estrosi, qui a fait le choix de passer à un mode de gestion en régie. Concernant le fait que les petites régies ne seraient pas fiables, il trouve que c'est méconnaître le territoire, car, par exemple, c'est le cas à Viry-Châtillon avec une politique tarifaire du vrai prix de l'eau. Grand Paris Sud est également dans cette démarche, y compris sur l'appropriation du moyen de production de l'eau potable.

Ce n'est donc pas simplement de la doctrine mais une idéologie qui sous-tend une maîtrise d'un point de vue social et environnemental d'une ressource vitale.

Il est démontré dans le vœu que le SEDIF s'arrange avec VEOLIA dans le cadre d'une position ultra dominante, pour laquelle ils ont été condamnés récemment.

Il faut aujourd'hui assurer ce tournant tout en maîtrisant l'impact, d'où les études menées. Il revient sur la tentative de collaboration à ce sujet avec le SEDIF, où les collectivités ont pensé pouvoir faire confiance à celui-ci notamment sur l'analyse de vente en gros de l'eau. C'était une erreur, le dirigeant, M. Santini, et VEOLIA ont fait le choix du prix.

Mme Leclerc-Bruant expose que pour les écologistes, le débat sur l'eau est symbolique de leurs combats et convictions. Il s'agit, certes, d'un sujet technique, mais il ne faut pas se tromper, il est avant tout politique. L'eau est une ressource rare qui doit être préservée. C'est une problématique mondiale. La protection de l'eau, c'est la préservation d'une ressource, cela signifie la préserver au niveau des aires de captages, au niveau des cours d'eau, de lutter contre la pollution des cours d'eau et l'agriculture intensive. C'est aussi limiter sa consommation personnelle. Leur constat, c'est que le modèle économique du SEDIF et de VEOLIA est basé sur la quantité d'eau vendue. Il est donc utopique de penser qu'ils vont tendre à des politiques en faveur d'une baisse de la consommation. Leur conviction est que l'eau est un bien commun, et non une marchandise, qui doit être accessible à toutes et tous, notamment au niveau de la politique tarifaire, avec la gratuité des premiers m³ et une tarification progressive, ceux qui consomment le plus paient le plus. C'est un service public que les citoyen.nes doivent se réapproprier et c'est le moment de leur soumettre.

Les premières études ont été menées sur les hypothèses maximalistes du SEDIF. Des compléments sont en cours et démontrent que la déconnexion virtuelle est tout à fait probante. Ils ne peuvent accepter le rapport de force imposé par le SEDIF, pourtant syndicat de villes.

Passer en régie c'est un choix audacieux et non encore balisé, mais c'est avant tout un choix nécessaire, et, ils en sont convaincu.es, à moyen terme un choix gagnant sur l'aspect social, environnemental, économique et démocratique.

M. Domps remarque que c'est pour cette raison qu'il est problématique de passer cette question en vœu d'urgence. Ce point aurait pu être débattu dans d'autres conditions.

Le SEDIF est le syndicat de la Ville et il peut être décidé une nouvelle politique tarifaire, VEOLIA n'est qu'un sous-traitant. Il conteste l'assimilation du SEDIF à VEOLIA. Il était lui-même contre la fusion VEOLIA-SUEZ. Il pourrait être travaillé avec le SEDIF une nouvelle sous-traitance. Il s'agit donc d'une idéologie au mauvais sens du terme. Aucune étude sérieuse n'est faite. Si elles étaient faites, elles démontreraient que le SEDIF est un bon outil. Le SEDIF, ce n'est pas VEOLIA.

Mme la Maire relève que ce n'est pas la Ville mais la Cour des Comptes qui porte cette affirmation.

M. Madelin indique que son groupe comprend que le rapport de la Cour des Comptes interpelle, et partage les avis de M. Oberhauser et Mme Leclerc-Bruant sur le diagnostic, mais s'inquiète sur les difficultés de mise en œuvre de ce choix.

M. Guillotin rappelle que la tribune LFI dans le magazine municipal s'intitule « l'eau en partage ». Il ne rappellera donc pas la position de son groupe. Il invite le SEDIF, qui est un syndicat de villes, à respecter le choix de ses communes membres, transmis notamment par les établissements y siégeant, comme l'EPT 12, ce qui n'est pas le cas.

Il regrette lui aussi la procédure de vœu d'urgence, mais qui résulte du fait qu'on leur a fait perdre du temps sur les analyses qui ont entraîné en longueur, non remises en temps et en heures, et qui a nécessité une intervention forcée des Maires pour les obtenir. Encore hier se tenait un copil sur cette question. C'est pour cette raison que cela arrive sur table aujourd'hui.

M. Um rappelle sa position de l'époque. Pour lui, la régie est une question politique et non financière et il faut arrêter de mélanger ces deux problématiques.

M. Pallier souhaite préciser l'objet du vœu. Il ne s'agit pas de se prononcer sur le mode de gestion en régie, car, comme il a été dit les éléments techniques pour cela manquent. Il s'agit d'avoir le temps nécessaire pour mener des études de fond permettant l'examen des outils disponibles et de permettre le débat avec le SEDIF.

Mme la Maire confirme ce point car, pour l'instant, le SEDIF n'est pas ouvert à la discussion.

Mme la Maire rappelle que pour les vœux d'urgence, normalement seules trois interventions sont possibles elle clôt donc le débat.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, et Mme Laura Youkana - **1 voix contre** - M. Richard Doms - **et 5 abstentions** - Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), Mme Marie Giné (représentée), et M. Jean-Jacques Um - de demander au Président du SEDIF, un délai supplémentaire d'un an afin de sécuriser juridiquement et financièrement la décision de création potentielle d'une régie publique de distribution de l'eau et décide :

- D'engager les conditions pour étudier toutes les solutions de réadhésion ou sortie du SEDIF, dont celle de la régie publique de l'eau, et prenant en compte les enjeux démocratiques, environnementaux, techniques et économiques, avec pour ambition la maîtrise publique d'une ressource rare assurant un service de qualité à un prix équivalent, voire inférieur pour la population ;

- De travailler à l'élaboration de politiques publiques de gestion de l'eau toujours plus affinées dans un cadre démocratique informant et associant les habitants ;

- De coordonner au mieux cette politique avec les neuf communes de l'EPT qui ont fait le même choix.

Mme la Maire a sollicité qu'un vœu soit pris en urgence par l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **par 27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala (représentée), Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, et Mme Laura Youkana - **1 voix contre** - M. Richard Doms - **et 5 abstentions** - Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée), Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - de délibérer sur le vœu.

XLV - VŒU POUR CONCERNANT LE SERVICE 3919 D'ÉCOUTE ET D'ORIENTATION CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES QUI NE PEUT PAS FAIRE L'OBJET D'UN MARCHÉ PUBLIC OUVERT À LA CONCURRENCE

Après avoir entendu l'exposé de Madame Estelle Leyssenne, rapporteure,

M. Madelin demande si l'appel à concurrence prévoit un service 24h/24h.

Mme Leyssenne confirme et précise que c'est l'objet principal pour justifier le lancement d'un marché.

M. Aubry indique que cela sert prétexte à la mise en concurrence. Le problème de fond, c'est que c'est une mise en danger d'un système qui fonctionne et qui est utile aux outils de politiques publiques, et qu'il y a de nombreux autres moyens alternatifs pour répondre à cette demande d'accessibilité 24h/24h 7j/7j, il suffirait de donner les moyens nécessaires aux associations.

M. Um partage car il suffirait d'augmenter le nombre de salarié.es. Il s'inquiète, pour sa part, pour le fonctionnement de la plateforme. Aujourd'hui, ce sont des professionnel.les qui reçoivent les appels. Si c'est pour avoir une plateforme délocalisée dans un autre pays ce n'est pas possible, cela compromettrait l'efficacité du système.

M. Doms trouve déconcertant de faire des violences faites aux femmes un outil de rentabilité pour entreprises privées mais regrette la tardiveté de la transmission du document. Il fera un vote de sentiment non complètement étayé.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, **à l'unanimité**, de demander à Madame la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances :

- D'ajourner la mise en concurrence du service 3919,
- De poursuivre le travail avec les associations coordonnées par la Fédération Nationale Solidarité Femmes, qui sont sans but lucratif
- De confirmer par la loi la mission de service public du 3919 et de donner les moyens de développement d'un service d'intérêt national permettant un fonctionnement 24h/24 et 7j/7.

XLVI – QUESTIONS DIVERSES

Mme La Maire rappelle à l'ordre M. Doms sur le port du masque.

M. Doms demande à ce que les messages de convocation aux commissions municipales soient adressés à tous les élu.es pour leur permettre d'assister aux séances.

M. Madelin attire l'attention sur des grèves récurrentes du personnel communal dans le groupe scolaire Monod-Coquelicot et demande si des solutions sont en cours.

Mme la Maire répond que le personnel répond à des appels nationaux, la solution devra donc être prise au même niveau.

La séance est levée le 11 décembre 2020 à minuit quarante.

Fresnes, le - 7 JUIN 2021



La Maire,
Marie CHAVANON

Le secrétaire,
Antoine Madelin

